

## Agent sportif

L'agent de joueur est là pour assurer une présentation transparente et correcte des joueurs et/ou des clubs. Il gère les intérêts des joueurs (les questions d'ordre financier, matériel, et juridique). Il conseille et accompagne les joueurs tout au long de leur carrière et se charge de leur trouver un emploi de reconversion. Car la carrière d'un joueur s'arrête à peu près à 35 ans.

### Spécificités du métier/Compétences requises :

- Déplacements fréquents (national et/ou international) lors des événements sportifs,
- Horaires irréguliers.

### Les formations qui mènent à ce métier :

- Licence d'agent sportif délivré par la fédération délégatoire de la discipline.

### Conditions d'accès aux formations :

Il faut tout d'abord déposer sa candidature à la fédération délégatoire. Après obtention de l'examen, il faut fournir une attestation d'assurance civile professionnelle ainsi que son acceptation du code de déontologie des agents sportifs.

### Où vous renseigner ?

ANPE : [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)

Sur le site de la fédération française de football : [www.fff.fr](http://www.fff.fr)

Sur le site du Ministère de la santé, de la jeunesse et de la vie associative : [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr) dans la rubrique « le sport professionnel », article L222-6 à L222-11.

Sur le site de légifrance : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)